

**DIFFUSION RESTREINTE**



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

N° 93086 du 15 septembre 2011

GEND/MPP

Le général d'armée Jacques Mignaux,  
directeur général de la gendarmerie nationale

aux

« destinataires in fine »

**O B J E T** : Orientation de la lutte contre la délinquance.

La situation de la délinquance constatée par les unités de la gendarmerie m'a conduit récemment à en présenter l'analyse au ministre de l'intérieur et à lui soumettre des orientations de nature à combattre la tendance haussière actuelle.

Ces propositions ont été approuvées et constituent à présent la feuille de route dans laquelle notre action doit s'inscrire prioritairement. Je vous communique les éléments détaillés ci-dessous afin que vous puissiez vous en inspirer.

L'effort principal doit viser un bilan favorable de l'évolution de la délinquance en 2011. Aussi j'attends de vous une implication totale dans les domaines suivants :

1 - Dans le domaine des atteintes aux biens, le bilan positif de l'action est intégralement compromis par la hausse préoccupante des cambriolages de résidences principales. Il convient d'identifier les flux et les rayonnements des malfaiteurs.

*Vous développerez la coopération inter-régionale, y compris avec les services de la police nationale.*

Le dispositif des voisins vigilants est en cours de déploiement.

*Vous veillerez à le promouvoir en liaison avec les élus locaux, là où il sera jugé pertinent, et à en opérer chaque fois un suivi actif.*

.../...

2 - Le volume des infractions révélées par l'initiative des services démontre l'engagement des unités et des gendarmes, mais leur qualité est parfois inégale, et l'on note trop souvent des usages de stupéfiants, qui «pèsent» sur la délinquance globale.

*Vous ferez en sorte que l'intérêt des enquêteurs se focalise sur les trafics, usages et revente de stupéfiants, ainsi que sur les infractions à la loi sur l'immigration.*

S'agissant des stupéfiants, je vous adresse également des directives spécifiques. Là encore une manœuvre régionale et une coordination inter-régionale sont attendues.

3 - En matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, la gendarmerie reste majoritairement confrontée à des violences non crapuleuses. Plusieurs centaines d'infractions sont toutefois artificiellement caractérisées, les déclarants étant encouragés par le dispositif d'indemnisation à faire état de violences.

*Vous vous assurerez que les enquêteurs s'attachent à établir la réalité des faits afin de ne pas procéder à l'enregistrement infondé d'agressions.*

4 - En matière d'escroqueries et d'infractions économiques et financières, les orientations de la direction des affaires criminelles et des grâces précisent le traitement des usages frauduleux de cartes bancaires, au regard du code monétaire et financier.

*Ces directives, d'application immédiate, doivent être connues et strictement appliquées : il n'y a pas lieu d'orienter les victimes vers un dépôt de plainte, car leur indemnisation n'y est pas soumise et la plainte de l'établissement bancaire apportera plus d'éléments nécessaires à l'enquête. Un récépissé de déclaration est ainsi prévu dans les directives de la chancellerie.*

Les infractions liées à l'explosion du commerce électronique font l'objet d'études de nature à mieux encadrer les pratiques et à réduire les vulnérabilités dans le cyberspace.

*Sans attendre, il est indispensable de poursuivre l'information préventive de la population, et notamment des personnes vulnérables.*

5 - 80 000 peines définitives, égales ou supérieures à un an d'emprisonnement ferme, et non susceptibles d'aménagement, ont été prononcées à l'encontre de personnes qui n'ont pas encore été incarcérées (peines exécutoires). Le ministre a adressé une correspondance au Garde des Sceaux pour évoquer cette collaboration ciblée.

*Les commandants de groupement peuvent d'ores et déjà se rapprocher de leurs procureurs pour recevoir leurs directives éventuelles (individus à rechercher en priorité, délinquants réitérants...).*

6 - Vous disposez, insuffisamment mais de manière régulière, du renfort de forces mobiles, et en volume plus significatif, de celui des réservistes.

*Je vous demande de cibler avec pertinence les départements à privilégier dans l'attribution de renforts de gendarmerie mobile, et de vous assurer que les commandants de groupement font de même pour définir l'application des efforts de la réserve.*

3 -

7 - J'ai écrit au mois d'avril à tous les commandants d'unité au sujet de la visibilité, la présence sur le terrain étant la condition première et l'élément clé de la lutte contre la délinquance.

*Je vous demande de tenir un point précis de ce mode d'action, qui doit se traduire concrètement au plan opérationnel.*

Parmi les contreparties figurent la suppression des charges indues et la limitation au strict nécessaire des tâches administratives.

*Je vous ai demandé un compte rendu sur les dispositions prises à votre niveau.*

Enfin, je vous apporte quelques éléments d'informations sur les 4 points ci-dessous :

La réforme du cadre juridique de la garde à vue s'accompagne de la baisse de leur nombre, ainsi que des élucidations. Des mesures d'aménagement, destinées à réduire les formalismes, sont à l'étude. Pour sa part, la DGGN va diffuser au profit des OPJ un document de synthèse faisant le point des bonnes pratiques en matière de GàV, depuis le début de la réforme.

La recherche de la qualité des auditions va se traduire par un bilan des apports de la méthode PROGREAL.

En outre, la question de la réforme de la médecine légale fait l'objet d'une correspondance du ministre au garde des sceaux.

L'activité des groupes d'interventions régionaux est jugée satisfaisante, mais il faut impérativement réaffirmer leur vocation à lutter contre l'économie souterraine (stupéfiants, saisie des avoirs criminels).

\*\*\*

La concentration de nos efforts sur les faits qui nuisent de la manière la plus significative à la sécurité de nos concitoyens, la démonstration constante de notre capacité à contrôler les territoires qui nous sont confiés, sont des impératifs permanents. J'attends de vous fermeté pour déterminer les priorités et implication personnelle pour atteindre les objectifs.

Vos propositions dans le cadre des chantiers en cours seront les bienvenues.



DIFFUSION RESTREINTE

DESTINATAIRES :

- Inspection générale des armées - gendarmerie
- Inspection générale de la gendarmerie nationale
- Régions de gendarmerie
- Commandement de la gendarmerie outre-mer

DIFFUSION INTERIEURE :

- Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale
- Direction des opérations et de l'emploi
- Direction des soutiens et des finances
- Cabinet